

*Les subsides*

Beaucoup de Canadiens estiment que l'importance des arsenaux nucléaires actuels est une menace pour la vie sur la planète. Cependant, de simples déclarations de gel ne constitueraient pas un remède véritable à ce danger. Ce que nous voulons plutôt, c'est une reprise immédiate des négociations de réduction. Cela le Canada l'a déjà dit à plusieurs reprises. Je tiens à le répéter aujourd'hui: le Canada veut une réduction des niveaux dangereux actuels, par la voie d'une reprise immédiate et inconditionnelle des négociations de réduction.

Les raisons qui ont amené le gouvernement à voter contre les trois résolutions de gel des armes nucléaires aux Nations Unies le mois dernier sont bien énoncées dans l'exposé des motifs donnés par notre ambassadeur pour les questions de désarmement. M. l'ambassadeur Roche a signalé les défauts majeurs que le gouvernement a vus dans les trois résolutions de New York, et sur lesquels je ne reviendrai pas ici. Je voudrais cependant faire voir d'autres défauts des résolutions à l'étude. Il y en a deux sortes: politiques et juridiques.

Sur le plan juridique, la résolution tourne le dos au fait qu'un gel présente des difficultés, aussi grandes sinon plus, de définition et de vérification que les projets de réduction. L'élaboration d'un gel efficace et vérifiable ne serait pas chose facile. Elle supposerait des négociations longues et ardues. Le temps et les efforts que cela représenterait des deux côtés seraient mieux employés à négocier des réductions, et c'est là la conclusion que nous espérons voir sortir le mois prochain de la rencontre du secrétaire Shultz et du ministre des Affaires étrangères Gromyko. Ce que nous attendons des États-Unis et de l'Union soviétique, c'est beaucoup plus qu'un gel.

La résolution comporte de nombreux autres défauts, mais je n'en mentionnerai qu'un seul. Nous ne considérons pas que le recours à la dissuasion nucléaire ait augmenté le risque de guerre nucléaire, comme on l'a dit. Au contraire, il y a lieu de regretter que le reste du monde dont parle le NPD n'ait pas réussi à éviter les guerres depuis 35 ans.

Au plan politique, l'adoption de la résolution viendrait en contradiction flagrante avec l'adhésion donnée par le Canada à la décision des deux voies prise par l'OTAN, laquelle appelle le déploiement en Europe occidentale de missiles à moyenne portée en l'absence de résultats négociés concrets qui obviendraient à la nécessité d'un pareil déploiement, ainsi qu'avec l'engagement pris par le Canada d'autoriser les essais en vol de missiles de croisière sans ogive au Canada. Il est sans doute permis de croire que ce sont ces buts qui ont suscité la résolution. La Chambre connaît le point de vue du NPD sur l'OTAN et le NORAD: il voudrait que le Canada se retire de ces deux organismes. Il voudrait que le Canada fasse cavalier seul, tout en bénéficiant de la protection du bouclier nucléaire américain.

Nous remarquons, non sans ironie, que le projet en discussion tend à réfléchir la politique de l'OTAN, alors que le parti dont il émane ne demande qu'à retirer le Canada de cet organisme. D'autant plus qu'un pareil retrait, outre qu'il nous ferait perdre notre sécurité militaire, nous ferait sortir du mouvement principal en faveur d'une recherche de relations plus stables entre l'Est et l'Ouest, qui est l'autre but de l'alliance. La position néo-démocrate aurait pour effet d'isoler le Canada de tout processus de consultation sur les principales questions touchant le contrôle des armements, et de toute participation aux principales conférences sur la question, qu'il s'agisse du contrôle des armes nucléaires stratégiques et de portée intermédiaire, des négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces classiques, ou de la Conférence de Stockholm.

La proposition du NPD recèle une autre étrangeté. Les députés auront constaté que l'on y applaudit l'Union soviétique d'avoir fait connaître aux Nations Unies son point de vue sur un gel nucléaire, ce qui constitue indubitablement un geste valable. On y reproche par ailleurs aux États-Unis de ne pas s'être conformés jusqu'à présent à la résolution des Nations Unies en question. Sur la question de la reprise des négociations relatives à la réduction des armes nucléaires, cependant, la résolution parrainée par le NPD demeure étrangement silencieuse quand il s'agit d'identifier le pays qui a été le premier à quitter les séances de négociations. Ce fut l'U.R.S.S., et non les États-Unis d'Amérique. Ce choix d'exemples est éloquent.

J'ai assisté la semaine dernière à la réunion de décembre des ministres de la Défense des pays de l'OTAN. J'ai profité de l'occasion pour parler de l'ensemble de l'effort canadien en matière de défense et de l'orientation que le gouvernement entend prendre pour les années à venir. Tous les collègues ont très bien accueilli nos objectifs, à savoir permettre au Canada de mieux jouer son rôle dans la défense commune et d'y apporter une meilleure contribution. J'ai eu également le grand plaisir de joindre ma voix à celle de mes collègues de l'Alliance pour réaffirmer, dans notre communiqué, que:

L'OTAN préserve la paix et la sécurité de ses membres en maintenant des forces militaires suffisantes pour assurer dissuasion et défense et en continuant d'essayer d'établir des relations stables entre l'Est et l'Ouest.

Il s'agit là d'une déclaration à laquelle devrait réfléchir les auteurs de la motion dont nous sommes saisis. C'est par un travail ardu, non par des déclarations creuses, que nous réaliserons des progrès. J'ai également dit à mes collègues que nous devons pour l'avenir demeurer fermement dans la voie que nous nous sommes tracés pour faire en sorte de conserver un pouvoir de dissuasion, d'accroître nos moyens traditionnels de défense, de moderniser et d'accroître les moyens dont disposent nos forces pour survivre et riposter aux attaques, et pour faire en sorte que nos forces soient manifestement prêtes en cas d'attaque et soient en mesure de combattre si elles y sont forcées.

Parmi les améliorations dont j'ai parlé, il y a l'augmentation de nos effectifs terrestres et aériens en Europe, les grandes manœuvres auxquelles participera en 1986 notre groupe de brigade affecté à la défense de la Norvège septentrionale, et la protection de nos terrains d'aviation et de nos troupes en Europe par la défense antiaérienne à basse altitude. Nous faisons des progrès en Europe. Comme le disait à la Chambre le 9 février dernier, le premier ministre Mulroney:

Nous ne pouvons, d'une part, dire que nous soutenons l'OTAN et, d'autre part, négliger nos forces armées pendant quinze ans. Nos engagements envers l'alliance peuvent et doivent être respectés. Nous ne pouvons pas dire que nous nous opposons au parapluie nucléaire tout en ne voulant pas renforcer les moyens classiques de dissuasion.

● (1610)

Pour illustrer les bonnes relations qui peuvent exister entre alliés, je signale que le groupe d'information des États-Unis sur l'achat de matériel de défense se trouve au Canada aujourd'hui. Nous sommes convenus, le secrétaire d'État Weinberger et moi, d'inviter le comité de direction de l'Arrangement canado-américain de partage de la production du matériel de défense à superviser le déroulement des travaux de ce groupe.